

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 19 mars 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3770-2011.

Hydro-Québec Distribution - Autorisation d'investissement - Projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1.

Mémo de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) sur la distinction entre l'AQLPA et la CQLPE.

Chère Consœur,

Par courtoisie et afin d'éviter toute confusion, nos clientes désirent souligner que l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* est un organisme distinct de la *Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique (CQLPE)*. Les deux organismes ne sont pas liés administrativement. L'un n'est pas la création de l'autre. L'AQLPA n'est aucunement responsable de la similitude de nom. Chacun des deux organismes établit ses propres positions quant aux divers sujets sur lesquels il intervient.

En février 2012, l'AQLPA était d'ailleurs intervenue auprès des médias afin de souligner la distinction entre les deux organismes après que des journalistes les eurent erronément confondus.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.